



Conseil de sécurité

Cinquantième année

3593^e séance

Lundi 13 novembre 1995, à midi

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Al-Khussaiby	(Oman)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. Rudolph
	Argentine	M. Zawels
	Botswana	M. Legwaila
	Chine	M. Qin Huasun
	États-Unis d'Amérique	Mme Albright
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Honduras	M. Rendón Barnica
	Indonésie	M. Wisnumurti
	Italie	M. Ferrarin
	Nigéria	M. Ayewah
	République tchèque	M. Dusek
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Plumbly
	Rwanda	M. Ubalijoro

Ordre du jour

Examen du projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale

La séance est ouverte à 12 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Examen du projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil va maintenant procéder à l'examen de son rapport annuel à l'Assemblée générale, dont le projet a été établi par le Secrétariat. Je signale que, conformément à la décision prise en juin 1993, c'est la troisième fois que le rapport du Conseil est examiné en séance publique.

Je donne maintenant la parole à la Directrice de la Division des affaires du Conseil de sécurité, qui va faire une déclaration explicative.

Mme Bali, Directrice de la Division des affaires du Conseil de sécurité (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de rapport annuel du Conseil de sécurité pour la période allant du 16 juin 1994 au 15 juin 1995, qui doit être présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies en application du paragraphe 3 de l'Article 24 et du paragraphe 1 de l'Article 15 de la Charte des Nations Unies, a été établi par le Secrétariat conformément au format révisé et adopté par le Conseil de sécurité en 1974 et révisé de nouveau en 1985, 1993, 1994 et 1995.

Comme l'a demandé le Conseil de sécurité, l'actuel projet de rapport contient une introduction plus détaillée. Le projet de rapport contient aussi un nouvel appendice, à savoir l'appendice VII, qui donne une liste de communi-

cations émanant du Président du Conseil de sécurité et publiées durant la période sur laquelle porte le rapport.

Le projet de rapport a été distribué le 19 octobre 1995 aux membres actuels du Conseil de sécurité ainsi qu'aux membres dont le mandat est venu à expiration le 31 décembre 1994, à savoir le Brésil, Djibouti, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan et l'Espagne, pour observation, éventuellement. Le rectificatif tient compte des observations reçues.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Conseil, je tiens à remercier le Secrétariat de ses efforts aux fins de l'élaboration de cet excellent rapport factuel, qui répond aux exigences du Conseil.

Les membres du Conseil sont saisis du projet de rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale pour la période allant du 16 juin 1994 au 15 juin 1995, tel qu'il a été distribué par le Sous-Secrétaire général du Département des affaires politiques le 19 octobre 1995, et de son rectificatif.

Puis-je considérer que le projet de rapport est adopté par le Conseil?

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Cette décision sera reflétée dans une note du Président du Conseil de sécurité, qui sera distribuée en tant que document S/1995/948.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 15.